



Pension alimentaire pour mon enfant majeur

Par **vallon**, le **08/09/2008** à **12:57**

je suis divorcé et je paye une pension alimentaire pour mes 3 enfants. L'un d'eux est majeur depuis le 11 aout et travaille depuis le 1er juillet dois-je continué a versé la pension pour lui a mon ex femme merci de votre réponse cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008** à **13:48**

La pension alimentaire ne reste due à la majorité d'un enfant que s'il remplit l'une des conditions suivantes :

- il poursuit des études sérieuses,
- il ne travaille pas.

Dans le cas contraire, à la majorité, la PA n'est plus due.

Pour éviter toutes difficultés, écrivez tout simplement au JAF pour obtenir son accord.